

REGLEMENTATION INTERNE AUX CYBER-ESPACES LOMMOIS

Les Cyber-Espaces sont des lieux partagés dédiés aux usages numériques et à l'accompagnement aux démarches administratives en ligne.

INSCRIPTION

Il est possible d'adhérer, librement et gratuitement aux Cyber-Espaces sur simple demande, pour les habitants de Lomme, Lille et Hellemmes.

Pour s'inscrire, il faut :

- Une pièce d'identité (afin de vérifier votre identité, aucune donnée n'est conservée à l'issue de la vérification)
- Le présent règlement complété et signé

Les mineurs sont invités à présenter ce règlement complété et signé par eux-mêmes et par l'un des parents et/ou tuteurs. Les enfants âgés de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

Les usagers doivent signaler tout changement de coordonnées. L'inexactitude de ces déclarations entraîne l'annulation de l'inscription.

L'inscription est strictement personnelle. L'inscription donne droit à :

- L'utilisation d'un poste informatique connecté à Internet
- Imprimer des documents (voir ci-dessous)
- L'utilisation d'un scanner (voir ci-dessous)
- Le droit de télécharger des documents (dans le cadre légal)

HORAIRES D'OUVERTURE

Les horaires d'ouverture sont disponibles dans les différents Cyber-Espaces et sur le site internet de la ville. Nous vous informons que ces horaires ne sont pas identiques au sein de tous les Cyber-Espaces.

Afin de permettre l'accès au plus grand nombre de personnes, chaque usager ne peut prétendre qu'à 1 heure d'utilisation par jour au maximum sur les plages en accès libre.

Les horaires et la durée d'utilisation sont susceptibles d'être modifiés par les responsables, une communication sera alors prévue.

DISPOSITIONS GENERALES, ATTITUDES ET RESPONSABILITES

- Les usagers sont tenus de respecter les autres usagers, ainsi que le calme à l'intérieur des locaux. Le séjour dans les bâtiments à d'autres fins n'est pas toléré. Le personnel est autorisé à faire sortir, voire interdire l'accès des personnes ou des groupes qui ne respecteraient pas cette disposition.
- Les appels téléphoniques doivent se faire à l'extérieur de l'enceinte du Cyber-Espace.

- Toute dégradation volontaire du mobilier, du matériel informatique mis à disposition ou des logiciels entraînera l'exclusion.
- Il est interdit d'utiliser des outils mis à disposition du public à des fins prosélytiques, de consulter des sites ou de diffuser des propos à caractère raciste, xénophobe, pornographique ou violent.
- Les usagers veilleront à respecter la personne et les fonctions du personnel. Il est rappelé que, soumis aux contraintes du service, le personnel est dans l'exercice de ses fonctions placé sous la responsabilité de la commune. Celle-ci garantit la protection des agents contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes dans le cadre de leurs fonctions. Tout agent estimant être l'objet d'une agression, rapportera les faits et circonstances précises qui pourront permettre à la commune de requérir les sanctions prévues par la loi.
- La présence et le comportement des mineurs demeurent sous l'entière responsabilité des parents ou tuteurs. Tout dommage sera réparé par les parents ou tuteurs.
- Les usagers sont invités à respecter la propreté des lieux.
- Il est interdit de manger, de boire ou de fumer dans les Cyber-Espaces.
- L'accès est interdit aux animaux.
- A l'exception des fauteuils handicapés, il est interdit de circuler dans les locaux sur tout équipement à roues ou à roulettes.
- Les objets personnels des usagers restent sous leur entière responsabilité.

PRESTATIONS POUR TOUS LES PUBLICS

Utilisation des postes de travail

L'accès aux machines est libre dans la mesure des postes disponibles. Il est préférable de prendre rendez-vous pour être assuré de disposer d'un poste. La réservation est obligatoire si vous désirez participer aux ateliers.

L'occupation des postes de travail doit se faire dans l'harmonie et le respect des autres : sur demande d'un responsable, l'utilisateur doit céder sa place à un nouvel arrivant.

Imprimante

L'utilisateur désirent imprimer des documents administratifs (non professionnels) doit en faire la demande à un responsable. L'impression à partir des postes informatiques est contrôlée et limitée à 5 pages de texte brut (format A4) par jour.

Clés USB et disques durs externes

L'utilisateur peut amener une clé USB ou un disque dur externe pour travailler sur ses propres productions ou pour sauvegarder ses travaux. Tout support doit être contrôlé contre les virus par un responsable (un scan doit être effectué avant toute première connexion à un ordinateur).

Logiciels

L'utilisateur doit utiliser les logiciels qui sont mis à sa disposition par les Cyber-Espaces. En aucun cas l'utilisateur ne peut amener et installer ses propres logiciels.

Scanner

L'utilisation se fait sous le contrôle d'un responsable.

Téléchargement

Le téléchargement est autorisé sauf dans les cas suivants où il est strictement interdit sous peine d'exclusion :

- Fichiers sensibles à caractère pornographique, violent, raciste ou étant de nature à enfreindre les lois en vigueur
- Crack et logiciels piratés
- Logiciels ou œuvres protégés par copyright

La ville décline toute responsabilité sur le mauvais usage qui pourrait être fait des ordinateurs du Cyber-Espace ou sur Internet. Chaque utilisateur doit s'assurer, préalablement à tout téléchargement, de la légalité de son acte de façon à respecter les droits d'auteurs et les copyrights.

IMPORTANT

Pour faciliter et sécuriser l'accompagnement de vos démarches administratives en ligne, ainsi que les données transmises, les agents des Cyber-Espaces sont habilités Aidants Connect.

Il est demandé à chaque utilisateur de supprimer l'ensemble des documents qu'il a enregistré sur l'ordinateur et de veiller à bien se déconnecter des différents comptes ou sessions sur lesquels il s'est connecté.

Afin de faire respecter ces règles, les responsables des Cyber-Espaces disposent d'outils de contrôle des informations consultées sur Internet. Ils peuvent contrôler à tout moment votre activité sur le poste informatique emprunté (ce en tout respect de la vie privée de chacun, les agents ayant un devoir de réserve, de neutralité et de confidentialité). Ils se réservent le droit d'exclure l'utilisateur dans le cas où des informations et/ou des contenus contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs seraient consultés ou diffusés.

ACCUEIL DU PUBLIC

Attention, après 15 minutes de retard sur l'horaire prévu, le poste réservé sera automatiquement attribué à un autre usager.

Il est interdit d'être plus de 1 personne sur un poste et de se déplacer entre les postes du Cyber-Espace.

L'accès au bureau des responsables est rigoureusement interdit à toute personne étrangère au service.

Publicité de ce règlement

Le présent règlement sera affiché de manière permanente dans les Cyber-Espaces. Celui-ci devra être signé par l'utilisateur lors de son adhésion et, sur demande, un double lui sera remis ou envoyé par email.

Nom :

Prénom :

Numéro de téléphone :

Âge :

(Les données renseignées sont collectées dans le cadre de l'utilisation du matériel et si l'utilisateur oublie des effets personnels. Ces données seront conservées un an, puis effacées.)

Fait à Lomme, le :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »